

6107041589

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
GENERALE  
E/CN.14/L.254  
13 février 1965  
FRANCAIS seulement

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Septième session  
Nairobi, 9 - 23 février 1965  
Point 5 de l'ordre du jour

DOCUMENTS OFFICE  
FILE COPY  
NO. 101 DE DUANBOC OUT

DECLARATION FAITE PAR LE CHEF DE LA DELEGATION DU MAROC

Monsieur le Président,  
Messieurs les Délégués,

Qu'il me soit permis d'associer mon Pays aux témoignages de gratitude qui sont rendus par cette honorable Assemblée au Peuple et au Gouvernement du Kenya pour l'accueil fraternel et l'hospitalité qui nous sont réservés dans cette belle ville de Nairobi.

Je tiens également, Monsieur le Président, à vous présenter mes sincères félicitations pour la confiance unanime placée en vous par la Conférence et pour le dévouement que vous apportez à une réussite pleine et entière de notre Conférence.

Mes félicitations vont également aux représentants du Malawi et de la Zambie, qui ont retrouvé au coeur de cette session leur place légitime au sein de la grande famille africaine. Et c'est pour moi l'occasion de formuler le voeu qui nous est commun de voir bientôt parmi nous, comme membres de plein droit, les pays africains frères en lutte pour leur indépendance.

Il est aussi du devoir du délégué du Maroc, comme de tout délégué africain, de rappeler à certains pays européens qu'une coopération véritable avec l'Afrique ne saurait se concilier avec la permanence de certaines prétentions qui n'ont plus leur place sur notre continent. Pour sa part, mon Pays a toujours préconisé, pour certains de ces problèmes qui le concernent plus directement, et que j'aurais voulu n'avoir pas à évoquer ici, le recours aux voies de la négociation et de la compréhension réciproque, auxquelles il est profondément attaché.

Monsieur le Président,

Tous les orateurs qui m'ont précédé ont salué les progrès considérables réalisés au cours de l'année écoulée sur la voie de l'unité économique africaine, progrès qui se sont traduits par la création d'institutions nouvelles et par ce "véritable foisonnement de projets de coopération" dont a parlé Mr. Philippon de Seynes qui remarque si justement qu' "on trouverait rarement dans l'histoire, concentrée en une si courte période, la manifestation d'une aspiration aussi évidente et aussi vivante vers la création de liens étroits destinés à concrétiser la réalité contemporaine et inexorable de l'interdépendance".

A cette œuvre concrète qui correspond si parfaitement à l'orientation tracée par la Commission économique pour l'Afrique, lors de sa dernière session, et qui constitue un approfondissement remarquable de l'action de notre Commission, les pays du Maghreb se flattent d'apporter une contribution qui se veut avant tout comme le témoignage d'une coopération loyale puisant sa source dans une volonté politique commune, et s'exerçant dans les différents domaines où les intérêts se rejoignent ou se complètent.

Au terme d'une année qui fut une année faste pour le Maghreb, et à la suite de plusieurs réunions entre les responsables de nos quatre Pays, l'ensemble maghrébin est doté à présent d'un Conseil des Ministres et d'un Comité permanent consultatif qui est chargé d'étudier les différents problèmes afférents à la coopération économique dans le Maghreb. Un troisième organisme, le Centre d'études industrielles sera créé ultérieurement, avec l'assistance du Fonds Spécial des Nations Unies et aura son siège à Tripoli.

La création de telles institutions ne doit pas faire croire à une prédilection des Pays du Maghreb pour les échafaudages juridiques étayés sur de grands principes, qui ne pourraient, les uns et les autres, qu'entraver nos premiers pas vers une coopération économique véritable.

Bien au contraire, et dans un souci d'efficacité, c'est par une démarche faite de pragmatisme que nous avons abordé une tâche aussi exaltante. La première Conférence des Ministres maghrébiens s'est délibérément limitée à définir les seuls principes indispensables à toute action de longue haleine, principes consacrant la nécessité pour les quatre pays du Maghreb d'établir entre eux un régime d'échanges commerciaux privilégiés et de procéder à la coordination et à l'harmonisation de leurs politiques respectives en matière d'industrialisation. Par la suite, lors de leur deuxième réunion, qui s'est tenue à Tanger en novembre dernier, les Ministres du Maghreb se sont attachés à préciser de façon concrète les attributions du Comité consultatif permanent, qui consisterait essentiellement à dégager dans tous les domaines les conditions devant rendre possible une coopération fructueuse entre les quatre pays.

Parallèlement à ces tâches d'organisation intra-maghrébine, nos Ministres, conscients de l'importance du rôle que la CEA est appelée à jouer dans la coopération économique au Maghreb, ont défini, en accord avec le Secrétaire exécutif, les rapports devant s'établir entre les nouvelles institutions maghrébines et la Commission économique pour l'Afrique. Dans le cadre de cette assistance plusieurs études comparatives et détaillées portant sur les différents secteurs de l'économie des quatre pays, ont été demandées à la CEA, dont le bureau sous-régional aura par ailleurs à diriger les activités du Centre d'études industrielles.

Monsieur le Président,

En évoquant les grands progrès réalisés par le Maghreb au cours de l'année écoulée, je ne voudrais pas manquer de souligner toute l'importance du facteur politique et humain sans lequel ni les impératifs économiques les plus contraignants, ni les considérations d'intérêt les plus réalistes, n'auraient pu rendre possibles des progrès aussi impressionnants et en si peu de temps.

C'est dire tout l'intérêt qui s'attache, au niveau de notre continent, au dialogue fructueux qui s'est établi entre la Commission économique pour l'Afrique et l'Organisation de l'unité africaine. Notre session se doit de consacrer un soin particulier à la définition de l'accord devant préciser les rapports entre ces deux organisations dont la coopération est capitale pour l'avenir du continent. Il importe en effet que l'OUA, par le canal de sa Commission économique et sociale, puisse apporter à la CEA tout le poids de la consécration politique, et que celle-ci, à son tour, puisse inscrire son action dans le sens des options arrêtées par l'Assemblée souveraine des Etats africains.

Monsieur le Président,

Grâce à l'appui et au soutien de tous les Etats africains, mon Pays a été élu au Conseil du Commerce et du Développement créé par la Conférence de Genève et il est déterminé, au sein de cette nouvelle instance internationale, à joindre ses efforts à l'action inlassable menée par les Pays du Tiers Monde pour une reconnaissance de leurs revendications légitimes.

Mon Pays est animé de la même volonté constructive à l'égard de la Banque africaine de développement à la création de laquelle il est fier d'avoir grandement contribué. Comme membre du Conseil d'administration de la Banque africaine, mon pays agira de tous ses moyens pour développer l'action de cette importante institution, dont la mise en place dans un délai si rapide constitue un succès pour tous les Etats africains, et en particulier pour la Commission économique pour l'Afrique.

Monsieur le Président,

A cette septième session, où la Commission économique pour l'Afrique est en droit de mesurer avec fierté le long chemin parcouru sur la voie de l'unité africaine, il m'est agréable de rappeler qu'en 1960, notre Commission, encore toute jeune et fragile, a tenu sa deuxième session à Tanger et que mon Pays a tenu, à partir de ce moment-là, à faire de Tanger une ville au service de l'Afrique et des institutions africaines.

Aussi, mon Pays a été heureux de voir la vocation africaine de Tanger renforcée par la création, en novembre dernier, du Centre africain de formation et de recherches administratives pour le développement.

Ce centre a été mis en place avec le concours de l'UNESCO, et du Bureau de l'assistance technique des Nations Unies, ainsi que de la Commission économique pour l'Afrique, que mon Pays a tenu à associer à cette importante réalisation.

Grâce à l'action personnelle de M. Robert Gardiner, auquel je me dois ici de renouveler les remerciements et la reconnaissance de mon Gouvernement, la CEA nous a accordé une assistance précieuse qui va se traduire par la création à Tanger d'un centre de documentation sur l'administration publique.

Je voudrais également souligner que ce centre est ouvert à tous les pays africains et que mon Gouvernement serait heureux de les voir participer à ses activités et lui donner la place qu'il mérite parmi les grandes institutions africaines.

- - - - -